

République Française

**ARRETE n° AR-2022-017****PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE PONCTUEL À MADAME MAGALI DJELOUAH- DIRECTRICE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ**

Le Président de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

VU l'arrêté de Monsieur le Préfet du Var du 5 juillet 2016 portant création de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-19, L.5211-2, L.5211-9, L.5211-10 ;

VU la délibération n° 2020-151 du 11 juillet 2020 relative à l'élection du Président de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte ;

VU l'arrêté n°2021-693 portant recrutement de Madame Magali DJELOUAH, attaché principal à compter du 1^{er} novembre 2021 et la note d'affectation en date du 8 novembre 2021 en qualité de Directrice des Transports et de la Mobilité ;

CONSIDERANT les dégradations constatées le 13 octobre 2022 sur plusieurs abribus situés sur la commune de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume, à la Halte Routière face au Lycée Maurice Janetti ;

CONSIDERANT la nécessité d'accorder une délégation de signature ponctuelle à la Directrice des Transports et de la Mobilité pour le dépôt de plainte et le dépôt de main courante auprès de la gendarmerie ;

ARRETE**Article 1 :**

DE DIRE qu'il est donné délégation de signature à Madame Magali DJELOUAH, Directrice des Transports et de la Mobilité pour le dépôt de plainte au nom de l'Agglomération Provence Verte, à compter du jour où le présent arrêté sera doté du caractère exécutoire, concernant ces dégradations.

Article 2 :

DE DIRE que le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

Transmis au représentant de l'Etat,

Publié par affichage.

Ampliation adressée au :

SGC de Brignoles

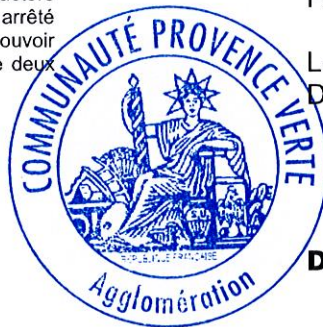
Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le 24/10/2022

Signature de l'intéressé :

Fait à Brignoles, le 24/10/2022

Le Président
De l'Agglomération Provence Verte



Didier BREMOND